

Cultivons la Solidarité



BRETAGNE

La crise du bio

Patrick Guillaume et Pierre-Etienne Rault—SP 56

Après la fête : la gueule de bois. Pour les producteurs bios, la fête c'était avant. C'était les années 2000 et 2010, une époque longue d'au moins deux décennies durant laquelle les installations et les conversions en Agriculture Biologique allaient bon train. Quelques soient les productions, les filières, globalement porteuses et dynamiques, jouissaient d'un marché aux courbes sereines.

Puis arrive 2021 avec son lot de nuages menaçants qui s'amoncellent au-dessus de la bio. Parmi les formes sombres et hostiles, il y a celles typiques de l'inflation liées à la situation économique post-Covid et à la guerre en Ukraine. Il y a celles qui font de l'ombre publicitaire au logo AB en s'accrochant sur les rayons des GMS sous la forme de nouveaux labels alimentaires : *HVE*, *Bleu Blanc Cœur*, *C'est qui le patron ?* etc... Il y a également celles qui nous viennent de très haute altitude et qui touchent au déficit d'aides publiques et aux engagements politiques non tenus, par exemple la loi Egalim 2018 visant à l'horizon 2022, l'objectif des 20% de produits bios dans les restaurants scolaires.

Enfin, certaines langues (bonnes ou mauvaises, je vous laisse en juger) disent aujourd'hui de cette crise qu'elle était inéluctable tant le sillon emprunté par l'Agriculture Biologique convergeait depuis trop d'années vers les mêmes ornières structurelles que le modèle agricole dominant et ses impitoyables diktats.

Toujours est-il que face à ce scénario inédit de la bio qui vacille, le gouvernement débloque en mai de cette année une aide d'urgence portée à 60 millions d'euros. Cela paraît beaucoup mais, à titre comparatif, l'état a fait un chèque d'1,2 milliard d'euros en 2022 pour soutenir la filière avicole en proie à un retour marqué de l'épidémie de grippe aviaire. On voit donc qu'il existe des plans d'urgence à géométries très variables.

Au-delà des causes, forcément nombreuses, à l'origine de cette crise, et au-delà des premières timides réponses des pouvoirs publics pour tenter de la juguler, les répercussions sur nos territoires sont d'ores-et-déjà tangibles et pour le moins préoccupantes. En effet, le nombre d'agriculteurs en production biologique accompagnés par SP Bretagne ne cesse d'augmenter : 126 exploitations bios sont suivies par l'association en 2022 (33% des situations) contre 89 en 2021 (23%) et seulement 59 en 2020 (17%). Avec 42 situations répertoriées sur l'ensemble de la Bretagne, le maraîchage est le secteur le plus durement touché, couvrant à lui seul 1/3 des accompagnements en production biologique. Enfin, un élément important mérite d'être souligné : 40 % des appels proviennent de jeunes installés inférieures à 5 années d'activité.

Toutes ces données chiffrées témoignent d'une situation critique nouvelle, qui nous engage à faire preuve de clairvoyance, d'ingéniosité et bien-sûr d'humilité.

Malgré tout, pour 80% des agriculteurs en bio, le moral est bon et ils n'envisagent pas d'arrêter la bio (dernière enquête de l'agence bio).

Octobre 2023

N° 80

Dans ce numéro :

La crise du bio P 1
Pierre-Etienne Rault
Patrick Guillaume

Témoignage P 2
Michel Nédélec
Anne-Yvonne Hénot

Formation addictions P 3
Pascal Pommereul
Agriculture et Alimentation
Gilles Auffret

Electricité : tarifs réglementés P 4
Béatrice Le Roux

Journée festive 35
Anne-Marie Morin

Journée festive 56
Patrick Guillaume

Solidarité Paysans de Bretagne
17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor
93, bd Édouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen
32 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone:02 96 24 58 49

Collège Morbihan
Cité de l'agriculture—Bureau 71
12 av Borgnis Desbordes—BP398
56009 Vannes
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ille et Vilaine
17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère
Hôtel d'Entreprises
325 rue Pierre et Marie Curie
29510 Briec
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeur de Publication :
Paul RENAULT
ISSN: 1632-6660
<http://www.solidaritepaysans.org>

Imprimerie : DÉCOGRAPH
24 rue de Paris
22000 SAINT BRIEUC

Un parcours semé d'embûches mais qui se termine bien

Michel Nédélec et Anne-Yvonne Hénot—SP 29

Jean-René*, dans quelles circonstances as-tu fait appel à Solidarité Paysans ?

L'exploitation marchait bien malgré sa petite taille, 25 vaches laitières sur 35 ha et un poulailler. Mais du fait de problèmes familiaux et de la trop grande confiance que j'avais en certaines personnes toute la trésorerie était sortie de l'entreprise et les fournisseurs n'étaient pas payés. J'ai découvert la situation quand un huissier s'est présenté à la maison. J'ai été abasourdi. J'avais été naïf. J'étais accaparé par le travail et on m'avait tout caché. Un agriculteur ami m'a conseillé alors d'appeler Solidarité Paysans (SP).

Comment a évolué la situation ?

SP a étudié la situation et m'a conseillé de demander un règlement amiable judiciaire (RAJ). A cette époque, j'avais arrêté les vaches et je ne faisais que des cultures et des poulets. Les dettes étaient nées alors que la production principale était encore le lait. Malgré cela, le tribunal a accepté la demande. Avec SP, mon centre comptable et le conciliateur nous avons bâti un plan et avons proposé un étalement des dettes aux créanciers. Le plan prévoyait un échelonnement sur 7 ans.

Et comment ta situation a-t-elle évolué ?

Comme l'exploitation était petite, j'ai commencé à faire de l'entretien de jardins dans ma région qui est très touristique, tout en exploitant ma ferme. J'ai remis le nez dans les papiers. Malgré des difficultés, j'ai réussi à honorer mes dettes, quelque fois en faisant des emprunts privés.

Et moralement comment as-tu vécu ces difficultés ?

J'ai très mal vécu cette situation et j'ai dû être suivi psychologiquement, mais avec le

soutien d'agriculteurs amis j'ai surmonté ces épreuves. Surtout ce qui était dur également à vivre, c'était les tensions avec d'autres voisins, agriculteurs ou non, qui m'ont fait mille misères. J'ai toujours pensé à mon fils et j'ai toujours voulu le préserver. En plus j'ai rencontré plusieurs fois SP et ça faisait du bien de parler et de se projeter vers l'avenir. Et je pensais toujours à mon fils et au soutien de mes copains. Et en plus avec mon activité d'entretien de jardins, je voyais beaucoup de gens, avec qui je discutais et je voyais autre chose que des « histoires agricoles ».

Comment vas-tu aujourd'hui ?

Je vais bien, merci. J'ai demandé ma retraite il y a presque 2 ans. Quand j'ai arrêté, j'avais remboursé toutes mes dettes. Je continue un peu d'activité agricole, je viens aussi de rejoindre un groupe de marche, j'apprécie les contacts que cela procure et l'ouverture vers d'autres activités de cette association.

Que t'a apporté l'intervention de SP ?

SP a été là au bon moment. Je ne connaissais pas la possibilité d'ouvrir un RAJ et cela m'a sauvé.

Et quand on ouvre un RAJ, cela reste confidentiel. Par rapport au voisinage, c'est important, car le qu'en-dira-t-on peut vite devenir mauvais et jouer sur le moral. On avait envisagé avec SP un redressement judiciaire, mais je n'ai jamais voulu, car je ne voulais pas qu'on dise à mon fils que je n'avais pas honoré mes dettes et que je devais toujours de l'argent à certaines personnes. J'ai rencontré le bénévole et la salariée de SP plusieurs fois, sur plusieurs années et comme je l'ai dit, quand je pouvais douter, cela faisait du bien de se confier, de discuter ; cela permettait de retrouver de l'espoir.

* prénom d'emprunt

Formation sur les conduites addictives**Pascal Pommereul — SP 35**

Nous étions une douzaine de bénévoles et salariés de Solidarité Paysans réunis à Loudéac pour une formation destinée à reconnaître, comprendre les mécanismes de l'addiction à l'alcool, au tabac mais aussi à d'autres substances illicites. Cette journée était animée par Sybille De Courcy psychologue clinicienne.

Elle nous a d'abord présenté la définition et les caractéristiques de l'addiction : impossibilité de se contrôler, poursuite du comportement malgré les risques, dépendance... Nous avons découvert les nouvelles recommandations de l'OMS pour l'alcool, à savoir pas plus de 10 verres standard par semaine et pas plus de deux par jour.

Nous avons aussi abordé les autres drogues : cannabis, cocaïne, héroïne et crack. Même si nous avons l'impression que ces substances ne sont pas présentes dans nos campagnes, elles se répandent insidieusement.

Quelle est la genèse de ces addictions ? Quels sont les facteurs génétiques, psychologiques ? Il faut parfois remonter à l'enfance et à l'adolescence pour trouver la cause première. Toute consommation avant 20 ans multiplie le risque de dépendance. Nous avons évoqué le rôle des personnes de l'entourage dans l'accompagnement du malade.

Nous avons enfin abordé les différents traitements de l'alcoolisme et autres substances et l'intervenante nous a donné des adresses de dispositifs de soins.

Agriculture et Alimentation**Gilles Auffret—SP 56**

Le 4 octobre au Lycée « le gros chêne » de Pontivy, la CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) a organisé une journée d'échanges et de réflexions sur le thème « agriculture et alimentation ». Nous étions trois membres de SP présents. En intro la présentation du poids de l'ESS dans l'économie de la région Bretagne a mis en lumière une particularité régionale qui peut rendre l'analyse difficile, à savoir l'importance des Coopératives, dont certaines de très grande taille, comptabilisées de facto dans la sphère de l'économie sociale et solidaire.

Cette journée a réuni une centaine de participants, dont une majorité de salarié(e)s de structures. Nous devons choisir 2 thèmes sur les 4 proposés pour des travaux en ateliers. L'intérêt pour nous a aussi résidé dans l'interconnaissance, puisque étaient présents nos partenaires GAB et Civam, Terre de Liens, etc.. Il y avait aussi de nombreuses associations qui développent des actions et des initiatives solidaires pour faire accéder les populations à faible revenu à une alimentation de qualité, et par la même donner des idées aux producteurs pour accéder à ces nouveaux débouchés.

Partage d'expériences et boîte à idées, les échanges affichaient aussi un objectif de « favoriser des relations basées sur les coopérations et les solidarités plutôt que sur la concurrence »

Journée festive 35**Anne-Marie Morin — SP 35**

Le 9 septembre 2023, Solidarité Paysans 35 organisait sa journée festive annuelle, à Betton, chez Jonathan Savatte. Jeune arboriculteur, installé en 2015, il a fait appel à l'association pour une aide à clore son entreprise, suite à des difficultés financières. Lors de la présentation de son parcours, en ouverture de la journée, Jonathan a exprimé sa reconnaissance d'avoir été accompagné par les bénévoles et les salariés dans ces moments difficiles : aide qui lui a permis, ensuite, de rebondir.

Marquée par une chaleur excessive, cette journée, était empreinte de convivialité comme d'habitude... Chacun ayant apporté, qui une entrée, qui un dessert à partager, complétés par un rougail saucisse... on aurait pu se croire à la Réunion !!! Nous étions un peu déçus de ne pas être plus nombreux mais les 35 présents, étaient contents d'être là et de se retrouver en "Bonne Amitié" comme dit Maurice...



Les salariés et les bénévoles sont ouverts à toutes les propositions pour être plus nombreux l'année prochaine...

Électricité : accès aux tarifs réglementés

Béatrice Le Roux — SP 22

Le prix de l'électricité varie en fonction des fournisseurs, de l'option tarifaire choisie et aussi de la puissance du compteur.

Prenons l'exemple de Madame V. Jusqu'en 2022, elle bénéficiait d'un contrat EDF à prix garanti de prix de 10.010 centimes d'euros du Kwh pour une puissance de 18 Kwh, avec un abonnement de 20.35 € HT/mois. En élevage de volailles, ses factures mensuelles s'établissaient en moyenne à 264 €/mois pour environ 11 600 kwh consommés par an. Son contrat arrivant à échéance fin 2022, elle reçoit un mail pour la reconduction avec de nouvelles conditions de prix : le prix unitaire de l'électricité passerait à 40.467 centimes d'euros HT /kwh et l'abonnement à 25.57 € HT/mois. Elle n'y prête pas attention. Quelques semaines plus tard, Madame V. reçoit des factures d'électricité entre 1 000 et 1 750 €, même après les déductions liées à l'amortisseur d'électricité. Face à cette flambée des prix, elle interroge Solidarité Paysans. Madame V. réalise alors des devis chez quelques fournisseurs d'électricité. Après avoir décortiqué les contrats, leurs conditions de résiliation, un contact téléphonique est pris avec EDF pour demander un meilleur contrat. EDF propose un, règlementé encadré par l'état, le bouclier tarifaire est déjà inclus. Ce nouveau contrat est donc établi avec un abonnement de 23.03 € HT par mois, un prix d'électricité à 19.070 centimes d'euros/kwh !

L'impact sur la trésorerie de l'exploitation est important.

Exemple pour un compteur à 18 Kwh	Contrat avant	Contrat après	Contrat renégocié
Prix électricité en centimes d'€ du kwh	10.010	40.467	19.070
Charges d'électricité annuelles pour 11 622 kwh consommés en €	1 407.56	5 009.91	2 492.67

Pour bénéficier du tarif règlementé, les professionnels doivent adresser une attestation indiquant que l'entreprise a moins de 10 salariés, et un chiffre d'affaires ou des recettes ou un total de bilan sur le dernier exercice annuel clos de moins de 2 millions d'euros et **contacter EDF**. Ce tarif règlementé est aussi applicable aux contrats heures creuses/heures pleines. Les plages horaires heures creuses sont définies localement par ENEDIS.

Dans une autre situation, le contrat a été renégocié avec EDF à 16,070 centimes d'euros /kwh pour les heures creuses (contre 25,634 centimes d'€ avant) et 19,840 centimes d'euros/kwh pour les heures pleines (contre 40,042 c€) et cela toujours pour une puissance de compteur à 18 Kwh.

Des aides dans le cadre du plan de résilience sont aussi accordées aux entreprises grandes consommatrices d'électricité, les critères d'éligibilité sont : les dépenses d'énergie doivent représenter plus de 3 % du chiffre d'affaires de l'exploitation et le prix de l'énergie doit avoir augmenté de 50 % (en 2023) par rapport au prix moyen payé en 2021. Le montant de l'aide est de 50 % des coûts éligibles. Les demandes sont à effectuer sur le site www.impôts.gouv.fr.

Finalement, il apparaît important de se pencher sur ses factures d'électricité d'un peu plus près !!! Le jeu en vaut souvent la chandelle !

En cas de litiges sur les factures, le médiateur national de l'énergie peut aussi être contacté au 0800 112 212 ou sur le site www.energie-mediateur.fr

Journée festive 56

Patrick Guillaume — SP 56

Nous étions une petite vingtaine de bénévoles et de paysans chez Nicolas, Anne Sophie et Antoine, maraîchers BIO à Theix, pour la journée festive du Morbihan le 18 septembre. Accueillis par l'association « En attendant que ça pousse » dont l'objet est de dynamiser le village par des animations diverses : randonnées à vélo, tricot, cuisine, groupes de lecture, d'écriture etc... Nous avons partagé des entrées et desserts apportés par chacun, l'association se chargeant du plat principal.

En guise de promenade digestive, nous avons visité le marais salant de Truscot, dans la presqu'île de Rhuy. Remis en état par un paludier passionné par l'observation de la faune et de la flore. Ce dernier a parsemé le parcours d'arborescences explicatives, il a aussi construit un par-

cours d'observation des oiseaux.
Passionnante journée sous un beau soleil !

